



## SUIVI DES AVIS DU CONSEIL

## Attention croissante aux avis du Conseil lors de la décision politique

**Comme chaque année, plusieurs ministres et secrétaires d'Etat ont remis un rapport sur le suivi qu'ils ont donné aux avis du Conseil. Lors de l'assemblée générale du 18 février 2003, Monsieur Drèze, attaché-conseiller du premier ministre, le ministre Tavernier, le secrétaire d'Etat Olivier Deleuze et le secrétaire d'Etat Eddy Boutmans ont exprimé leur opinion sur les avis du Conseil. Ils ont non seulement souligné l'importance et la qualité des avis mais ont en outre mis l'accent sur l'importante fonction de consultation du Conseil.**

**S**elon le premier ministre Guy Verhofstadt, le Conseil contribue à la construction d'un climat de confiance entre le gouvernement et les organisations sociétales.

Le secrétaire d'Etat Eddy Boutmans pense que le Conseil effectue un travail sérieux et le remercie pour tout le temps consacré à fournir des avis sur les notes stratégiques de la coopération belge au développement.

Les avis du Conseil aident le ministre Tavernier à se faire une idée de la manière dont certaines mesures politiques sont considérées par la société civile. Selon le ministre, il est intéressant de savoir jusqu'où les différents groupes sociétaux peuvent être d'accord et de voir où résident les points litigieux.

Le secrétaire d'Etat Olivier Deleuze affirme que tant les avis consensuels que ceux qui diffèrent sont intéressants. Pour le gouvernement, il est intéressant de voir de quelle façon les différentes opinions peuvent être conciliées. La concertation revêt d'ailleurs autant d'importance que le résultat final, c'est-à-dire l'avis.

Le ministre Tavernier déclare que les avis du Conseil sont utilisés lors des négociations parlementaires et le secrétaire d'Etat Olivier Deleuze ajoute qu'il

existe une attention croissante pour le Conseil et ses avis lors du processus de décision politique.

### Johannesburg

Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du Sommet mondial et des avis rendus par le CFDD à ce propos.

Le secrétaire d'Etat Eddy Boutmans a

suivi l'avis du Conseil demandant d'intégrer à l'avenir les résultats de Johannesburg dans les notes stratégiques de la coopération belge au développement.

Le secrétaire d'Etat Olivier Deleuze a expliqué dans quelle mesure il a utilisé l'avis du Conseil suite au Sommet de Johannesburg. En septembre 2002, il a effectué une communication devant le Conseil des ministres, présentant la mise en œuvre, en Belgique, des décisions prises lors du Sommet mondial sur le développement durable. Le Conseil des ministres a adressé cette communication à un groupe de travail de coordination politique. Ce dernier s'est réuni une fois en octobre 2002 et ne s'est plus réuni depuis.



*De gauche à droite monsieur Drèze, attaché-conseiller du premier ministre, Theo Rombouts, président du CFDD, le secrétaire d'état Olivier Deleuze et le secrétaire d'état Eddy Boutmans*

### Enquête sur le bulletin CFDD-Info

En annexe à ce bulletin, vous trouverez une carte-réponse avec un certain nombre de questions sur le CFDD-Info. Merci de la remplir et de l'adresser au secrétariat du Conseil, afin qu'à l'avenir, l'Info soit encore davantage basé sur les centres d'intérêts de ses lecteurs. Nous vous remercions pour votre collaboration ! Vous pouvez aussi remplir ce questionnaire à partir du site web du Conseil : [www.cfdd.be](http://www.cfdd.be).

Au cours de sa communication, le secrétaire d'Etat a également fait des propositions pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de développement durable. Selon Monsieur Deleuze, l'élaboration d'indicateurs de développement durable doit se situer dans le cadre de cette stratégie.

A propos de la politique climatique, le secrétaire d'Etat partage l'opinion du Conseil, à savoir que la poursuite de l'élaboration du plan climatique national dans le cadre de l'accord de collaboration entre l'Etat fédéral et les régions revêt un caractère prioritaire. Il a en outre commandé une étude sur la problématique du partage des efforts de réduction en Belgique.

Enfin, le secrétaire d'Etat plaidera auprès du gouvernement pour que la Belgique joue un rôle actif dans le suivi de la Stratégie européenne en matière de développement durable (Göteborg). Monsieur Drèze a communiqué, au

nom du premier ministre, le suivi du deuxième avis en préparation du Sommet mondial de Johannesburg. Il a déclaré que le gouvernement belge, respectant l'avis du Conseil, a plaidé à Johannesburg pour un programme d'action fort (le Plan de Mise en Œuvre). Ce programme devait représenter le principal aboutissement du Sommet mondial. En outre, les négociateurs belges ont tenu compte d'un certain nombre de critères formulés par le Conseil pour de bons partenariats. Le premier ministre a également mis l'accent sur le fait qu'un travail urgent devait être effectué afin de développer une stratégie "nationale" en matière de développement durable. Il s'agit d'une stratégie établie en collaboration entre les autorités fédérales, les régions et les communautés.

## Suivi des autres avis

Les orateurs ont fourni un compte-rendu du suivi qu'ils ont accordé aux divers avis qu'ils avaient sollicités. Le secrétaire d'Etat Eddy Boutmans a ainsi commenté les avis du Conseil concernant les notes stratégiques de la coopération belge au développement (voir plus loin dans ce bulletin). Le ministre Jef Tavernier a par ailleurs commenté le suivi de l'avis sur le plan directeur politique de produit et environnement, sur le plan d'action national 'environnement et santé', sur les organismes génétiquement modifiés et sur les différents avis relatifs aux normes de produits. Enfin, le secrétaire d'Etat Olivier Deleuze s'est exprimé à propos du suivi des avis émis par le Conseil sur la politique climatique, les indicateurs et les normes de produits.

Vous pouvez consulter les interventions des orateurs sur le site internet du Conseil <http://www.cfdd.be>.

## COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

# Avis sur les notes stratégiques sectorielles et thématiques de la DGCD

***Dans le cadre de l'exécution de la loi du 25 mai 1999 sur la coopération internationale, le secrétaire d'Etat à la coopération au développement, Eddy Boutmans, a demandé des avis au Conseil sur les notes stratégiques bilatérales de la Direction générale de la coopération au développement (la DGCD, le nouveau nom de l'ancienne DGC). Le Conseil a rendu des avis sur toutes les notes stratégiques sectorielles et thématiques. Au cours de l'année 2003, le Conseil rendra également un avis sur les notes géographiques.***

D'une part, le CFDD a fourni un avis général sur toutes les notes sectorielles et thématiques et d'autre part, il a également rédigé un avis détaillé sur les cinq notes sectorielles (agriculture et sécurité alimentaire, construction de la paix, soins de santé de base, enseignement et formation et infrastructure de base) et sur les trois notes thématiques (genre, environnement et économie sociale).

Le Conseil souligne de façon générale l'importance de l'élaboration des notes stratégiques pour l'avenir de la coopéra-

tion au développement et salue les efforts accomplis par l'administration lors de la réalisation des notes. Le Conseil signale cependant un problème de calendrier. La majorité des notes par pays ont été réalisées avant que la plupart des notes thématiques et sectorielles soient disponibles. En outre, le Conseil signale que, dans plusieurs notes stratégiques, la stratégie à suivre n'est pas définie assez concrètement pour être opérationnelle. La concertation avec la société civile devrait être organisée de façon efficace lors de la rédaction des

documents ainsi qu'à d'autres moments clés de la détermination de la politique. Selon le CFDD, les notes stratégiques doivent être adaptées aux problèmes nouveaux qui surgissent dans les pays partenaires et doivent intégrer les acquis internationaux et européens. Enfin, les notes doivent prévoir des actions en renforcement des capacités institutionnelles de la DGCD.

Les deux avis les plus détaillés traitent des notes stratégiques sectorielles sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et sur l'environnement.

## Agriculture et sécurité alimentaire

Le CFDD apprécie la note mais déplore qu'elle contienne trop d'analyse et trop peu d'éléments concrets. Selon le Conseil, la DGCD doit dresser un plan d'action concret afin de rompre le désinvestissement dans l'agriculture que

connaît la coopération internationale. La DGCD devrait également promouvoir des mécanismes menant à une augmentation des prix agricoles. Elle devrait également inciter la Belgique à plaider pour l'inclusion des coûts sociaux et écologiques dans les prix agricoles. Enfin, la DGCD doit dénoncer les incohérences entre le maintien des subsides agricoles au Nord et l'obligation qu'ont les pays en voie de développe-

ment d'ouvrir leurs marchés à la concurrence internationale, tant des pays du Nord que du Sud.

### Environnement

Le Conseil est d'avis qu'il s'agit d'une très bonne note, avec une stratégie concrète, rendant ainsi le document opérationnel. Le Conseil apprécie le lien que la note établit entre environnement

et pauvreté. Le CFDD indique un certain nombre de points méritant davantage d'attention : un meilleur soutien aux moyens de production et de consommation durables, une approche du problème des produits nuisibles et une promotion d'une agriculture durable. Le Conseil souligne également l'importance du dialogue politique et de l'intégration des aspects environnementaux dans les divers domaines stratégiques.

## PLANS STRATÉGIQUES BELGES

# Plan directeur politique de produits et plan d'action national Environnement et Santé

*Le 17 décembre 2002, l'assemblée générale a approuvé l'avis sur le Plan directeur politique de produits et environnement (2003-2005) et l'avis sur le projet de plan d'action national environnement et santé. Les deux avis avaient été demandés par le ministre Jef Tavernier.*

### Plan directeur politique de produits et environnement

Après que le Conseil du 18 juin 2002 ait rendu un avis sur les grandes lignes de l'avant-projet (commentaire de cet avis dans Info 13), le ministre a également demandé le point de vue du Conseil sur la structure générale, le contenu, les conclusions et les lignes directrices de l'ensemble de l'avant-projet du plan directeur fédéral (2003-2005) politique de produit et environnement. Le Conseil estime que le plan est établi de façon assez claire. Il aurait toutefois souhaité se prononcer de façon plus approfondie sur cet avant-projet. Le CFDD n'a reçu que très tardivement le plan directeur et l'annexe budgétaire. Par manque de temps, le Conseil a dû se limiter à quelques points prioritaires. Dans cet avis, le Conseil traite des sujets suivants: le budget prévu, la volonté politique et les bases juridiques, la vision sur la politique fédérale des produits, la politique globale des produits en opposition avec la politique des produits intégrée, l'intégration horizontale et verticale, la consultation, l'approche par le biais de groupes de produits prioritaires, la fiscalité, la communication et la sensibilisation, l'innovation, la recherche,

l'inspection environnementale et la responsabilité des produits sur les dommages causés à l'environnement.

### Plan d'action national environnement - santé

Le Conseil apprécie la portée et la qualité du travail fourni. Cependant le CFDD trouve que le projet de plan comprend encore trop de lacunes et qu'il ne peut servir que de base pour des versions ultérieures du plan d'action. Selon le Conseil, un plan d'action environnement et santé doit établir des priorités et des objectifs, et doit proposer des règles et des actions concrètes. Ce n'est pas le cas dans ce projet de plan.

Selon le Conseil, afin d'assister le processus de détermination des priorités et des objectifs, le plan d'action doit établir un inventaire des études de cas en relation avec la problématique de l'environnement et de la santé. Pour les différentes actions, le plan d'action devrait indiquer qui est responsable de la mise en œuvre et devrait également dresser un planning précis. Le Conseil craint que des moyens humains et financiers insuffisants soient prévus pour l'exécution du projet, principalement en ce qui concerne la coordination. Le Conseil est également d'avis que le projet doit élargir davantage le cadre d'analyse afin de mieux tenir compte des relations complexes existant entre l'environnement et la santé. L'intégration des trois composantes du développement durable est insuffisamment réalisée dans le projet de plan. Enfin, le CFDD déplore que le monde scientifique belge ne soit pas davantage concerné par la réalisation du projet.

## NOUVEAUX AVIS

L'assemblée générale du 18 février 2003 a approuvé les avis suivants :

- Avis sur les matières et préparations dangereuses (paraffines chlorées) (avis 2003-01);
- Avis sur la note thématique 'Economie sociale' de la DGCD (avis 2003-02);

- Avis sur la note sectorielle 'Infrastructure de base' de la DGCD (avis 2003-03)

Toutes les publications se trouvent également sur le site internet du Conseil (<http://www.frdo-cfdd.be/>). Vous pouvez également demander (gratuitement) ces avis au secrétariat du CFDD.

## GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail préparent les avis du CFDD. Ces groupes font également office de forum: ils organisent par exemple des journées d'étude afin de stimuler le débat sur le développement durable.

Tous les groupes de travail collaborent à la préparation du mémorandum pour le nouveau gouvernement. Ils préparent également plusieurs autres avis.

Le groupe de travail *stratégies de durabilité* coordonne les négociations à propos du mémorandum ainsi que sa rédaction. De plus, le groupe de travail prépare un avis sur le *multi-level governance*, c'est-à-dire l'intégration verticale du développement durable dans la politique. Le groupe de travail *relations internationales* est également impliqué dans la préparation de cet avis.

Le groupe de travail *stratégies* intervient également dans la préparation d'un avis sur les consultations et les stratégies de consultation dans le cadre du développement durable qui est préparé par le groupe de travail *sensibilisation et communication*.

Le groupe de travail *énergie et climat* travaille à la préparation d'un avis cadre sur les obstacles à la mise en œuvre des mesures de réduction des gaz à effet de serre économiquement rentables.

Le groupe de travail *relations internationales* prépare des avis sur les notes stratégiques de la coopération belge au développement. Il travaille pour l'instant à la rédaction d'un avis sur les notes par pays. En outre, le groupe de travail a préparé, en collaboration avec le cabinet Neyts, une table ronde tenue le 12 février par la Ministre Neyts sur les négociations OMC en matière de commerce des services (AGCS). Le groupe de travail a également préparé, en collaboration avec les cabinets Verhofstadt et Neyts, une table ronde tenue par le premier ministre et la ministre Neyts le 12 mars sur l'agriculture et la préparation du Sommet de printemps de l'UE (politique européenne de développement durable). De plus, le groupe de travail prépare un avis avec le groupe de travail *stratégies de durabilité* sur le *multi-level governance*.

Le groupe de travail *normes de produits* prépare un avis sur les agents de protection du bois. Dans le cadre du mémorandum du Conseil, le groupe de travail analyse également le suivi des règles en rapport avec la politique fiscale du plan fédéral en matière de développement durable.

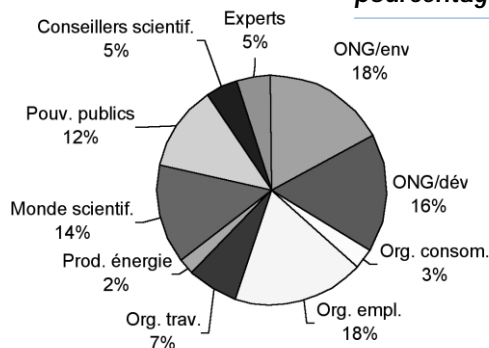
Le groupe de travail *sensibilisation et communication* prépare un avis sur la consultation et les stratégies de consultation dans le cadre du développement durable. Le groupe de travail *stratégies de durabilité* participe à la préparation de cet avis.

Le groupe de travail *recherche scientifique* suit la recherche sur le rôle des processus participatifs dans la construction d'indicateurs pour le développement durable.

Sur le site web du Conseil, vous trouverez un compte rendu mis à jour chaque semaine des activités des différents groupes de travail.  
[http:// www.cfdd.be](http://www.cfdd.be)

### CFDD Rapport annuel 2002

**Participation aux groupes de travail, selon la catégorie des participants, pourcentage**



En 2002, le CFDD a rendu 31 avis, organisé un symposium et cinq tables rondes. Le Conseil reçoit une reconnaissance politique sans cesse croissante et ses membres participent activement aux travaux. On trouve un compte rendu des activités du Conseil, sous forme de texte et de chiffres, dans le rapport annuel de 2002. Celui-ci peut être consulté sur le site Internet du Conseil <http://www.cfdd.be>



CFDD  
Conseil Fédéral du Développement Durable  
rue des Aduatiques 71-75  
B-1040 Bruxelles  
Téléphone : +32-2-743 31 50  
Fax : +32-2-743 31 59  
E-mail : [mail@frdo-cfdd.be](mailto:mail@frdo-cfdd.be)  
Site web : <http://www.frdo-cfdd.be>

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le Conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles de *CFDD Info* avec mention de la source est autorisée.

Imprimé sur papier recyclé sans chlore.  
Editeur responsable: Catherine Mertens